

République Française  
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du **CONSEIL MUNICIPAL**  
du 10 avril 2025

**Nombre de conseillers en exercice : 17** **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, CHEVALIER Cécile, DONEYS Jean-Luc, TEISSEBRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

**Sont absents** : POUGET Alain représenté par Patricia BENITO, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Cécile CHEVALIER.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Date convocation et affichage** : 04 avril 2025

**Délibération N° DEL 2025 036 – Motion relative à la proposition de suppression d'un poste d'enseignant à l'école de Saint-Paul-des-Landes**

Le Conseil municipal est informé d'une éventuelle suppression d'un poste d'enseignant à l'école de Saint-Paul-des-Landes et s'y oppose fermement.

Le Conseil municipal a mis en place divers projets afin de renforcer l'attractivité de l'école et de valoriser son rôle structurant :

- Création d'un Pôle Enfance Jeunesse incluant une micro-crèche,
- Mise en place de la tarification sociale du restaurant scolaire (repas à 1 Euro).

Par ailleurs, cette suppression de poste comporterait des effets pédagogiques négatifs (classe à double niveau, impossibilité d'accueillir les TPS...)

Fort de ces constats, le Conseil municipal s'associe aux parents d'élèves pour s'opposer à cette suppression de poste.

Après délibération, la motion est approuvée avec 14 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

